



N°29
Juill-Août 2018

Le St Ju-Lien

Votre rendez-vous avec l'actualité du village

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 25 mai 2018

Vie municipale

Reprise des concessions de cimetièrre

Florent CHIRAT rappelle que la Commune a lancé, sous le mandat précédent, une procédure de reprise de concessions perpétuelles au cimetière. Il s'agit de concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises : les 06/11/2013 et 06/06/2018.

A ce jour, sur les 14 concessions concernées, 10 sont à reprendre pour clôturer cette procédure.

Ces concessions seront remises à la vente progressivement, dès que la commune aura procédé à leur nettoyage, et à leur mise aux normes (concessions murées).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reprise par la Commune des 10 concessions.

Gestion de l'aire de pique-nique du Crêt d'Arjoux

Par acte du 2 décembre 1996, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) a acquis une parcelle sur la commune de Saint Julien sur Bibost pour y aménager une aire de pique-nique, dénommée « Aire de pique-nique du Crêt d'Arjoux ».

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la Commune ont établi un projet de convention afin de définir précisément la répartition, entre les deux parties, des interventions sur site (nettoyage et entretien des espaces verts), ainsi que les modalités de prise en charge et de mise en œuvre.

La CCPA a approuvé cette convention par délibération du Conseil Communautaire le 5 juillet 2018. Florent CHIRAT la soumet à approbation du Conseil Municipal.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la convention de gestion de l'aire de pique-nique du Crêt d'Arjoux pour une durée de 5 ans (renouvelable tacitement).

Présentation du rapport 2017 du SIEMLY sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Thierry VANEL, vice-président de ce syndicat, présente le rapport 2017 du SIEMLY sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il précise que ces informations et données (organisation, tarifs, performances...) sont accessibles par tous sur le site Internet : <http://www.services.eaufrance.fr>

Quelques chiffres clés concernant l'année 2017 :

- Le nombre d'abonnements augmente : 33 879 au 31/12/2017 contre 32 517 en 2016.
- Volumes facturés : 3 191 360 m³ (+2.50% par rapport à 2016).
- Consommation moyenne par abonné : 94 m³

Indicateurs de performances de l'exercice 2017 :

- ☞ Conformité bactériologique : 99.20% (133 prélèvements réalisés par les ARS)
- ☞ Conformité physico-chimique : 100% (sur 43 prélèvements)
- ☞ Rendement du réseau : 72,91 % (+ 0.77 % par rapport à N-1). Le rendement représente la différence entre la partie puisée au point de captage et la partie facturée aux abonnés, la différence correspond aux prélèvements illicites, aux volumes nécessaires à l'entretien (nettoyage des réservoirs) et aux fuites sur le réseau.
- ☞ Indice linéaire de pertes (ILP) : 1,87 m³ / jour / km. Cet indice est suivi par les services de l'état et le syndicat doit entreprendre les travaux afin de le maintenir à un niveau acceptable.
- ☞ Taux de renouvellement annuel des canalisations : 0,91%

En conclusion :

- Les volumes produits à Grigny sont en nette augmentation (+ 11,4% sur l'année civile).
- Augmentation modérée de la facture base 120 m³ (+ 1,1 %).
- Amélioration du rendement de réseau (72,91 %) et des indicateurs de performance
- Diminution des pertes (- 5,5%).

Compte-rendu du Conseil Municipal

13 juillet 2018
Début à 20h

Présents : Cédric BLANC, Florent CHIRAT, Marthe CHIRAT, Alain FARJOT, Philippe JAILLET, Jean-Marc MAZALLON, Cyrille GOUTTE, Françoise COUSIN, Bertrand GIROUD, Pascaline RONCHIETTO Thierry VANEL, Philippe VERNY.

Absentes excusées : Sylvie CARRET, Chantal SAUVANT, Marie-Charlotte SIMON

*Secrétaire de séance : F. COUSIN
G LORNAGE, secrétaire de mairie, est présente.*

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook

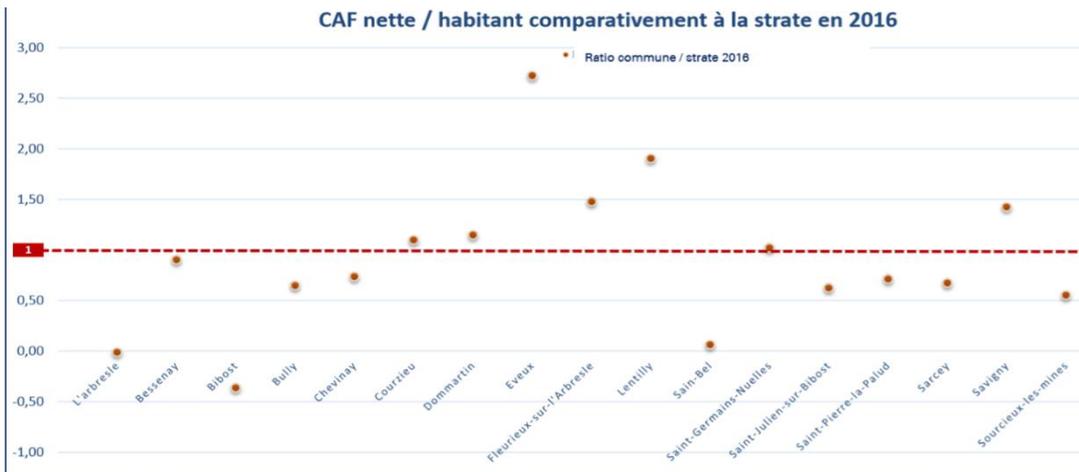


facebook.com/saintjulienurbibost

Présentation diagnostic financier et fiscal du territoire

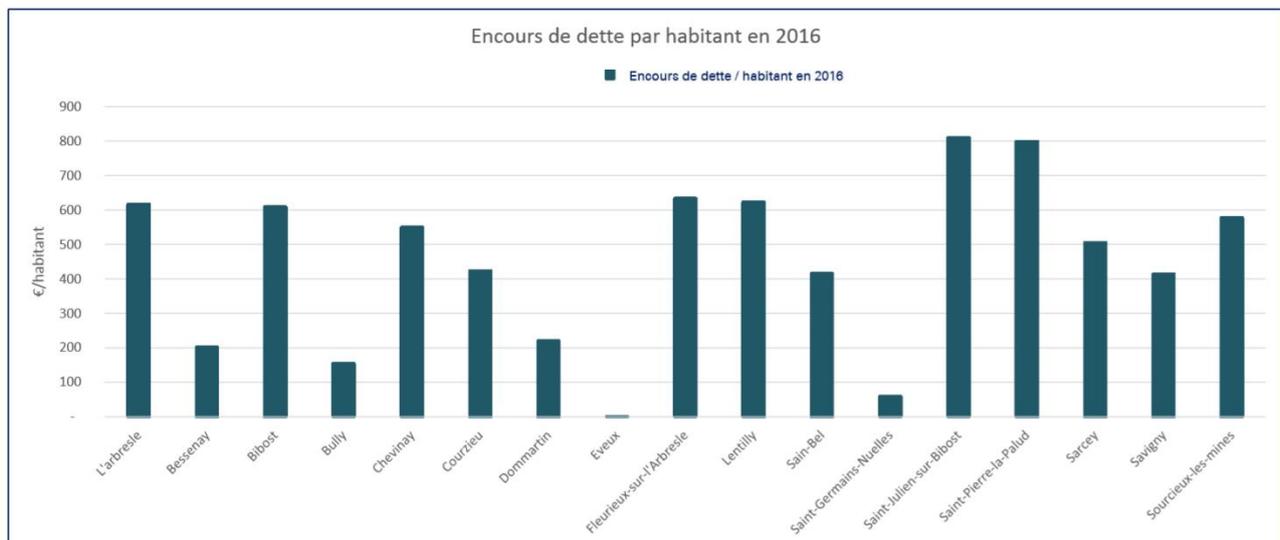
La Communauté de Communes a demandé au cabinet KPMG un diagnostic financier sur l'ensemble des Communes du territoire. Philippe VERNY présente aux conseillers les résultats de cette étude et la situation financière des communes. Les points principaux à retenir sont les suivants :

Evolution de la CAF



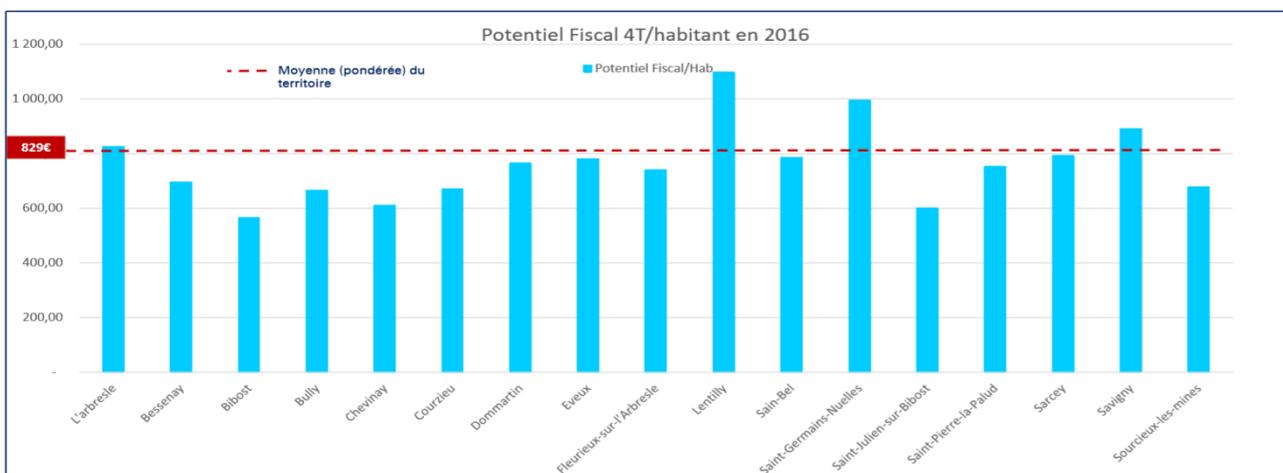
La CAF représente le montant que la commune est capable de dégager de son budget de fonctionnement une fois qu'elle a assumé ses charges et qu'elle peut donc consacrer à l'investissement. Tout comme la plupart des communes de la CCPA, La CAF de Saint Julien reste en deçà des communes de la strate correspondante.

Encours de la dette par habitant :



Saint Julien est la commune dont la dette par habitant est la plus élevée. L'emprunt de 2008 lié à la salle Polyvalente est bien sûr concerné, il représente une charge très importante.

Potentiel Fiscal :



Malgré l'encours de la dette très élevé et les augmentations du taux des taxes votées ces dernières années, on voit que Saint Julien reste l'une des communes où le potentiel fiscal est le plus faible. Ce potentiel combine le taux des taxes (fixé par la commune) et la valeur des bases (valeur du patrimoine des habitants).

Projet itinérance VTT

Le Département a mis en place des circuits VTT (traversée du département et boucles), et demande l'autorisation à la Commune pour emprunter les chemins qui passent sur son territoire (chemins pédestres actuels). Les secteurs concernés sont l'Orme et la Grande Botte.

Le Conseil Municipal approuve le tracé du « Grand Tour des Monts du Lyonnais à VTT » tel qu'il est proposé par le Département du Rhône. La Commune s'engage, à entretenir et à maintenir ouvert au public VTT les chemins concernés.

Modification des postes d'agents d'entretien en poste d'adjoint technique

Pour mémoire, les postes occupés par Christophe GENESTIER et Marie-Françoise BUFFARD ont été créés par délibération sur le grade d'agent d'entretien. Ce grade n'existe plus à ce jour, il correspond au 1^{er} grade d'adjoint technique. Le Maire propose de prendre de nouvelles délibérations qui annulent et remplacent les deux précédentes (pour chacun des deux postes), afin de remplacer « agent d'entretien » par « adjoint technique » et ouvrir les postes sur le cadre d'emploi dans son ensemble (possibilité d'évoluer jusqu'à adjoint technique principal 1^{ère} classe). Cette évolution est nécessaire pour se mettre en conformité avec les statuts de la fonction publique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délibère favorablement pour les deux postes

Commission scolaire

Le Conseil d'école de fin d'année a eu lieu. La Commune prendra en charge la surveillance durant 2 heures sur la pause méridienne. Florent CHIRAT précise qu'une organisation est prévue pour la rentrée concernant la demi-heure supplémentaire de garde, mais qu'elle pourra évoluer selon les effectifs inscrits à la cantine.

Florent CHIRAT informe le conseil de la baisse d'effectif scolaire à la rentrée 2018 (64 enfants prévus à ce jour).

Elodie M'Baya reprendra à partir de septembre le poste de direction. Catherine Fraissinet et Isabelle Fol conservent leur poste d'enseignantes.

Le Tableau numérique de la salle informatique sera remplacé au mois d'août, une formation sera assurée en septembre pour les enseignants.

Commission Fleurissement

La campagne de nettoyage et d'entretien des massifs a débuté, merci aux bénévoles qui sont sollicités et qui accompagnent les membres de la commission.

Commission bibliothèque

Françoise COUSIN informe que la CCPA développe son action dans le domaine culturel.

Elle commence par les bibliothèques. Une réflexion sur la constitution d'un réseau des bibliothèques se met en place. Il s'agit de favoriser la coopération entre les médiathèques. Le projet s'appuiera sur un état des lieux du territoire, des ambitions, des besoins et des pratiques.

Les informations des groupes de travail remonteront aux élus.

Police municipale pluri communale : avenant N°1 à la convention

Par convention signée en date du 17 juin 2017 les communes de L'Arbresle, Bessenay, Bibost, Courzieu, Eveux, Sain Bel, Savigny et Saint-Julien sur Bibost ont décidé de la mise en place d'une police municipale pluri communale compétente sur leur territoire respectif.

Mais la mise en œuvre opérationnelle de la PM pluri communale a dû être différée suite aux difficultés rencontrées pour le recrutement d'un agent de police municipale. Face à ce problème les maires de ces 8 communes ont pris la décision d'avoir recours à un agent de surveillance de la voie publique (ASVP) qui prendrait en charge les questions de stationnement et certaines tâches non strictement dévolues à la police municipale.

De plus, suite à la réunion du 30 janvier 2018, les modalités de prise en charge des dépenses d'investissement ont fait l'objet d'un accord consistant en une répartition à 50% en fonction du volume horaire utilisé par chaque commune et 50% en fonction de la population communale (déduction faite du FCTVA).

Compte tenu de ces éléments il s'avère nécessaire d'apporter par avenant certaines modifications à la convention initiale signée le 17 juin 2017

Après avoir pris connaissance de l'avenant n°1, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité et autorise le Maire à le signer

Commission bâtiments

Les travaux ont repris à la Maison des associations pour aménager le premier étage. Le peintre a terminé et le sol va être refait d'ici une quinzaine de jours. En septembre la salle devrait pouvoir être mise à disposition. Cédric BLANC précise qu'une isolation est également faite par le plafond du préau.

Boulodrome / Aménagement de l'espace d'accueil (buvette, rangement, toilettes) : les travaux pourraient commencer fin de cette année. La Commune devra en amont déposer une demande de permis de construire.

SYDER : Cédric Blanc rappelle que par contrat pour une durée de 3 ans, un conseiller en énergie partagée est à la disposition de la commune afin d'apporter des conseils sur la consommation énergétique.

Commission voirie

Les travaux d'épaveuse ont été réalisés sur les voies communautaires et communales, ainsi que les emplois partiels (reprise du revêtement par gravillonnage).

Pour les voies communautaires :

- Le marquage au sol sera effectué cet été par la société SIGNATURE.
- Le gravillonnage au chemin des Gouttes sera réalisé fin juillet.

Suite aux orages, l'entreprise Vernay a effectué un passage de balayeuse pour nettoyer les chemins communaux.

La Communauté de Communes a contacté les mairies pour proposer du remblai (0/31.5). La commune de Saint Julien sur Bibost a demandé 5 camions, le remblai servira à reboucher les trous sur les chemins communaux.

Commission associations

ADMR : l'association d'aide à domicile recherche toujours des bénévoles. Le projet du local à Bessenay a été abandonné (trop onéreux). L'association aimerait que les communes participent au prorata des heures faites auprès des administrés, à hauteur de 1€/heure. Question à débattre car toutes les communes membres de l'association (Bibost, Bessenay, Courzieu, Brussieu et Saint Julien) n'ont pas le même point de vue à ce sujet.

Pour l'instant, la Commune de Saint Julien participe sur une partie des frais des repas livrés à domicile, cette participation communale est déduite du prix des repas facturés aux bénéficiaires.

Vogue 2018 : Cette année, après concertation avec les p'tits gônes et le comité inter-sociétés, la vogue va évoluer dans son programme : ouverture de la vogue, vin d'honneur le samedi à 11 heures. Feu d'artifice samedi soir. Repas le dimanche midi. Cf. : *programme complet en page 8*.

Nous comptons sur votre participation à ce temps fort de l'animation de la commune.

Questions diverses

- ↪ Une pétition est lancée contre la suppression du distributeur de billets à Bessenay. Elle est à disposition pour signature en mairie pour les habitants qui souhaitent se mobiliser.

Prochain conseil municipal :

- ↪ **Lundi 1^{er} octobre 2018** à 20h00

Séance levée à 22h30

ZOOM sur

La municipalité de Saint Julien sur Bibost a mis à disposition la salle polyvalente pour l'exposition de l'association Groupe Animation Arts Plastiques.

Tout le WE, ce sont plus de 200 personnes qui ont pu admirer le résultat d'une année de travail d'une vingtaine de classes de maternelle et d'élémentaire publiques des circonscriptions de Tarare, Grézieu la Varenne, l'Arbresle et de la MFR Val de Coise.

C'est ainsi plus de 450 élèves de la PS à l'adolescence ont participé à ce projet. Cette année, le thème « T'es où ? » a amené les élèves à se questionner sur leur place dans le monde, à appréhender la différence, à se questionner sur leurs propres émotions.

« Se cacher / se dissimuler », « voyager au pays de », création collective constituées de valises habillées de matériaux variés etc...



BALL-TRAP de l'Association Communale de Chasse

Week-end 1er et 2 septembre 2018 samedi après-midi de 14h30 à 20h00, dimanche de 9h00 jusqu'à 20h00

Dès 8h30 casse-croûte offert, possibilité de repas de midi réservation sur place.

Le meilleur accueil vous est réservé.



Pour **les journées européennes du patrimoine** des 15 et 16 septembre 2018 **l'A.P.S.J.B.** vous propose une exposition sur le thème de l'après-guerre de 14/18. Cette exposition sera présentée à Bibost dans la chapelle Saint Roch :

Le samedi 15 septembre de 14h à 19h et le dimanche 16 de 10h à 19h.

Pour la commémoration de l'armistice, dont nous fêtons le centenaire, nous représenterons l'exposition à la salle polyvalente de St Julien le jour du 11 novembre.

Le saviez-vous ?

Lors d'une sortie de prospection avec un herpétologue du GHRA-69 nous avons trouvé des **sonneurs à ventre jaune** dans un secteur (Saint Julien sur Bibost Ancy) où cette espèce est encore inconnue.

Les milieux favorables avaient été visés : flaques d'eau, ornières...

Le sonneur à ventre jaune (espèce menacée et protégée) est un petit crapaud mesurant jusqu'à 5 cm de long (les mâles sont plus petits que les femelles).

Leur face dorsale est verruqueuse de couleur marron grisâtre, terne qui contraste avec son ventre jaune orangé marbré de taches noires. Ses yeux, sur le dessus de la tête, sont saillants avec une pupille en forme de cœur.



Fête de la cerise les 4, 5, 6 et 7 juillet 2019 :

Grande première pour Saint Julien ! En 2019, La commune accueillera la fête de la cerise pour le déroulement du repas villageois !

En effet, le comité des fêtes de BESSENAV a sollicité **le comité inter sociétés**, en fin d'année 2017, dans le but de réfléchir ensemble, sur une entente entre les trois comités des fêtes de BIBOST, BESSENAV et SAINT JULIEN, pour l'organisation de l'édition 2019 de la fête de la cerise.

Ce rassemblement permettra

- d'élargir le nombre d'organisateur et par ce fait le public,
- de trouver de la convivialité en travaillant ensemble sur un projet commun,
- de faire profiter de la notoriété de cet évènement aux producteurs de Saint Julien et de Bibost.

C'est pour l'ensemble de ces raisons, qu'après plusieurs réunions et compromis, le comité inter sociétés Saint Juliénois a donné son accord.

Dans le cadre de ce projet sera organisé :

- le jeudi soir un spectacle comique à Bessenay
- le vendredi soir un spectacle musical avec DJ à Bessenay et un spectacle de style café-théâtre à Bibost
- le samedi soir un repas et feu d'artifice à Saint Julien sur Bibost et un concert rock à Bessenay
- le dimanche toute la journée à Bessenay vente de cerises par les producteurs, différents spectacles comiques, plusieurs animations, défilé de chars avec des fanfares, repas à midi et concert pour conclure le week-end.

Afin de rendre officiel la collaboration entre les trois associations, nous allons profiter du forum des associations de Bessenay pour signer la convention d'organisation de la fête de la Cerise 2019.

Vous êtes donc tous conviés le 1^{er} septembre à 11h30 sur la place du village à Bessenay.

Le comité inter sociétés Saint Juliénois, Desaintjean Julien, Tel : 06 77 23 39 38

DEMI-DECADE des CLASSES EN 3

La demi-décade des classes en 3 aura lieu le **Samedi 6 Octobre 2018.**

Au programme, pour la journée (25€),

Sortie en autocar au restaurant Rivollier à Aveize puis après-midi au Casino de Montrond-les-Bains où il sera possible de jouer au bowling, ou à la pétanque, ou simplement de faire une balade digestive, à la convenance de chacun.

Nous terminerons en soirée, par un lunch dansant (10€), à la salle des fêtes de St Julien.

Chaque conscrit peut inviter une personne (tarifs identiques pour l'invité et le conscrit), et peut s'inscrire soit à la journée, soit à la soirée, et bien sûr aux deux.

Pour tout renseignement et inscription (avant le 22/07/2018), merci de vous adresser à Gilles DESAINTJEAN :

Tel : 06 75 16 35 71 ;

Mail : gilles.desaintjean@wanadoo.fr ;

La Micro-crèche

Le théâtre s'invite à Saint Julien !

Plein feux sur cette soirée :

La Compagnie des Troubalours, troupe de théâtre, donnera une représentation le 24/11 à 20h30 à la salle des fêtes de Saint Julien.

Ils vous présenteront la pièce de boulevard « La bonne adresse » de Marc Camoletti : *"Quatre femmes, un appartement, quatre petites annonces... et quatre hommes... des quiproquos... des portes qui claquent... Une soirée de rire assuré !"*

Cette pièce sera jouée au profit de la micro-crèche de Saint Julien sur Bibost. Tous les bénéfices de cette soirée seront reversés à la micro-crèche.

Venez nombreux partager un moment convivial en famille !
Une buvette sera disponible.

Renseignements et réservations au 07.85.14.14.79 ou par mail lauriebourlette@gmail.com
Au plaisir d'en rire !



présente

- *La Bonne Adresse* -

de Marc Camoletti
mise en scène de Jean-Christophe Acquaviva

samedi 24 novembre 2018
- 20h30 -

salle des fêtes
Saint-Julien-sur-Bibost

au profit de
La Micro Crèche - Comme à la maison
place de la mairie à Saint-Julien-sur-Bibost

tarif : 12 €
tarif réduit : 9 €
demandeurs d'emploi, RSA, FNCTA
gratuit pour les moins de 14 ans

FNCTA

réservation
07 85 14 14 79
lauriebourlette@gmail.com

BIBOST ♦ ST JULIEN S/BIBOST

FORUM

ASSOCIATIONS

culture ♦ bibliothèque ♦ sport



SAMEDI 1^{er} SEPTEMBRE ♦ 10H - 13H
Centre d'animation - Bibost

Déclaration annuelle de ruches. La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**



Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2018)

Pour la première fois, toutes les communes du Pays de L'Arbresle participeront cette année aux **Journées européennes du Patrimoine** pour un total de 33 visites et animations.

Au programme : visites guidées, animations musicales et médiévales, démonstrations de savoir-faire, parcours ludiques...

Un jeu-rallye sera également organisé avec la clé une dizaine de lots à gagner !

Retrouvez toute l'actualité au fil des mois sur nos pages [Facebook](#) et [Twitter](#) « **Journées du Patrimoine 2018 – Pays de L'Arbresle** » ainsi que sur notre site web arbresletourisme.fr dans la rubrique Agenda.



Ouverture plateforme de compostage de l'ouest lyonnais

Que deviennent vos déchets verts déposés en déchèterie ? La plateforme de compostage de l'ouest lyonnais vous ouvre ses portes pour répondre à vos questions et vous propose ses services ! Déposez vos déchets verts et repartez avec du compost !

En effet, depuis le début du printemps, la plateforme est ouverte les vendredis après-midi de 14H00 à 17H00 des semaines paires. Vous pourrez venir gratuitement déposer vos déchets verts à la plateforme de compostage. Pour cela, il vous suffit simplement de montrer votre carte de déchèterie lors de votre passage auprès des salariés du site.

Par la même occasion, une vente de compost est réalisée sur la plateforme. Ce compost est fabriqué à partir des déchets verts collectés dans les 2 déchèteries du territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle. Vous pourrez donc repartir avec du compost naturel et local !

Détail des dates d'ouvertures :

- vendredi 15 juin 2018 de 14H00 à 17H00
- vendredi 29 juin 2018 de 14H00 à 17H00
- vendredi 7 septembre 2018 de 14H00 à 17H00
- vendredi 21 septembre 2018 de 14H00 à 17H00
- vendredi 5 octobre 2018 de 14H00 à 17H00
- vendredi 19 octobre 2018 de 14H00 à 17H00

La plateforme de compostage est fermée les mois de juillet et août 2018.

Limites d'apports : tous types de déchets verts sont autorisés. Volume de déchets en remorque ou équivalent d'au moins 1 m³.

Tarif et moyens de paiement du compost : 40 € TTC/T en chèque ou en espèces.

Autres produits à la vente : terre amendée et broyat de bois pour paillage.

Lieu : Chemin de cassefroide / route de Lentilly 69210 LENTILLY

Coordonnées du responsable du site : 07 62 70 46 95 ; compostouestlyonnais@ouestlyon.fr

Coordonnées CCPA : 04 74 01 95 63 ; anthony.henry@paysdelarbresle.fr

Cette opération est réservée aux particuliers du territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

Août 2018

Du Vendredi 17 au lundi 20 Vogue de St Julien/B. : Programme complet page 8

Septembre 2018

Samedi 1 Forum des associations de St Julien/B. et de Bibost. 10h/13h à Bibost

Samedi 1, dimanche 2 Ball trap de la chasse

Samedi 15 et dimanche 16 : Les journées européennes du patrimoine, exposition après-guerre de 14/18

Octobre 2018

Samedi 6 Demi décade des classes en 3

Novembre 2018

Samedi 24 Théâtre, Micro crèche, 20h30

VOGUE DE SAINT JULIEN SUR BIBOST

Du 17 au 20 août 2018

Nous vous attendons nombreux le weekend du 17 au 20 août 2018 pour venir partager avec nous des moments conviviaux au sein du village de SAINT JULIEN. Afin que le plus grand nombre d'entre nous profite de ce weekend, nous avons réorganisé le programme !

Les changements !

- ✚ Ouverture de la vogue et Vin d'honneur le samedi à 11h
- ✚ BBQ de l'APE le samedi
- ✚ Blind test le samedi soir
- ✚ Feu d'artifice le samedi soir
- ✚ Balade en poney le dimanche matin
- ✚ Repas le dimanche midi en extérieur
- ✚ Groupe de musique le dimanche après midi

Concernant le repas, ce dernier se fera uniquement sur inscription. Des tickets sont à vendre auprès du bar la Tonnelle, des P'tits Gones, ou du numéro suivant (06 38 40 51 47).

⚠ A savoir qu'aucune inscription ne se fera le dimanche !



★ Vendredi 17 Août

- 18h30 Boules Lyonnaises en doublette
- 21h30 BAL GRATUIT avec *Sono Evasion*

★ Samedi 18 Août

- 11h00 Vin d'honneur
- 12h30 Barbecue organisé par les parents d'élèves (APE) au boulodrome.
- 13h30 Concours de Pétanque,
- 19h30 **BLIND TEST Géant par groupe en extérieur avec apéritif**
- 22h00 **Feu d'Artifice**
- 22h00 BAL GRATUIT avec *Sono Evasion*

★ Dimanche 19 Août

- 11h00 **Défilé de vélos et trottinettes décorés sur le thème du ZOO**
- 11h00 Balade en poney
- A partir de 11h Animation musicale de « La Bambane »
- De 13h15 à 15h15 **Repas en extérieur (Paëlla-Fromage-Salade de fruit-café) – Possibilité de prendre à emporter.**
Repas sur réservation uniquement 06.38.40.51.47
- 14h30 **Groupe de musique « BINCH ROCK »**

★ Lundi 20 Août

- 13h30 Boules Lyonnaises en quadrette
- 22h00 Soirée KARAOKE avec *Sono Evasion*

Les P'tits Gones